

## RÈGLEMENT

1. Manifestation : Balade gourmande

2. Organisateur : Roannais tourisme

3. Description : la balade gourmande offre la possibilité à un large public d'effectuer une promenade d'environ 8 km à travers le village de Saint Haon le Vieux en passant par 5 étapes de restauration en plein air.

Les départs se feront le dimanche 7 juillet 2024 entre 9h30 et 13h00 à raison d'un départ toutes les ½ heures. Le parcours est non carrossable aux poussettes.

4. Participation : la participation à la Balade gourmande se fait uniquement sur inscription.

Les inscriptions se font via notre site internet [www.roannais-tourisme.com](http://www.roannais-tourisme.com) ou à l'accueil de l'office du tourisme de Roanne. Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront donc prises en compte par ordre d'arrivée. Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

5. Départ :

L'accueil et le départ se feront au stade de foot de Saint Haon le vieux.

A son arrivée, conseillée environ 20 minutes avant le départ de la marche, chaque participant devra retirer un bracelet d'identification qu'il devra présenter à chaque stand-dégustation, une feuille de route et un verre. Un seul passage à chacun des 5 stands-dégustation est autorisé. Il est formellement interdit d'apporter de l'alcool.

Rappel : L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Veillez à contrôler votre consommation avant de prendre le volant. Pensez au covoiturage. Aucun alcool ne sera distribué aux mineurs, même accompagnés. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident et se réserve le droit de refuser de servir un participant qui serait en état manifeste d'ébriété.

6. Équipement :

Prévoir des chaussures de randonnée ou des baskets, ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques. Les sentiers forestiers risquent d'être glissants en cas d'humidité.

7. Conditions d'annulation :

- Du fait de l'organisateur : en cas d'ordre de la Préfecture pour mauvaises conditions météorologiques (avis de tempête par exemple), pandémie ou pour tout autre événement exceptionnel ou si le nombre de participants est insuffisant, la manifestation sera annulée et les participants remboursés sur demande écrite.



- Du fait des participants : après la date limite des inscriptions, fixée au 15 juin 2024 inclus, toute inscription sera définitive. En cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis à l'organisateur.

## 8. Matériel pour la marche et disposition prise pour la sécurité :

Matériel obligatoire :

- Un téléphone portable - Pièce d'identité

Blessure/accident : en cas de blessure ou d'accident, le participant ou le témoin appellera directement le PC Sécurité de l'organisation qui se chargera de prévenir les secours.

Le numéro de téléphone du PC Sécurité sera transmis au moment du départ.

## 9. Assurance et responsabilités :

L'organisateur est couvert par une assurance Responsabilité Civile. Il décline toute responsabilité en cas de perte, vol, maladie, accident ou défaut d'un participant durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration d'aptitude physique à participer à la randonnée et à déguster les produits alimentaires proposés.

10. Éthique et sécurité : les participants doivent respecter les lieux, suivre le balisage, se conformer aux règles du code de la route relatives à la circulation des piétons et respecter la charte éthique du randonneur. Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet.

## 11. Animaux :

Les chiens ne sont tolérés que s'ils sont tenus en laisse et à jour de leurs vaccinations. Les chiens appartenant aux catégories 1 et 2 sont interdits.

## 12. Photos :

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant dans le cadre de la promotion de l'événement.

## 13. Respect du règlement :

En s'inscrivant, chacun s'engage explicitement à respecter ledit règlement. En cas de non-respect, l'organisateur a autorité pour exclure tout participant contrevenant.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement

